

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de ROUJAN

Séance du 10 avril 2024

16 - 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le dix avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean BLANQUEFORT, Maire de Roujan.

Présents : BLANQUEFORT Jean, DUHAYER-GARBOT Yvette, FOSSAERT Josiane, GARCIA Rémy, GINIEIS Alain, JOURDAN Guylaine, MAURY Jean-François, NICOLAS Gérard, SAEZ José, SANCHEZ Séverine, SANCHEZ Valérie, SEGUIER Virginie, VERLET Lyria, VIGUIER Thierry,
Procurations : ARMENGOL André à BLANQUEFORT Jean, SCHMITT Nathalie à FOSSAERT Josiane,

Absents : BENEZECH Claude, JOURDAN Jean-Pierre, RASSIER Jean-Marie,
Secrétaire de séance : DUHAYER-GARBOT Yvette.

Objet : Aire de lavage - Décision modificative n° 1 - Régularisation des dépenses imprévues

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il convient de modifier le budget primitif 2024, de l'aire de lavage pour tenir compte d'une remarque formulée par le Trésorier.

En effet le budget voté le 20 février dernier prévoit une somme trop importante à l'article 022 dépenses imprévues. Cette somme ne doit pas dépasser 7.5 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Modification des prévisions budgétaires :

Section de fonctionnement :

C/ dépenses 022 dépenses imprévues : - 1 400 €

C/ dépenses 6156 maintenance : + 1 400 €

Monsieur le Maire demande au Conseil d'en délibérer.

LE CONSEIL

Oui l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTE** les propositions de modifications budgétaires de Monsieur le Maire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à modifier le budget aire de lavage en conséquence.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE MAIRE,

